

RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00124

Numéro SIREN : 382 606 473

Nom ou dénomination : VIGNOBLES DUBARD

Ce dépôt a été enregistré le 01/02/2018 sous le numéro de dépôt 263

COMPTES ANNUELS

2015

Période du 01/08/2014 au 31/07/2015

GREFFE du TRIBUNAL
de COMMERCE de BERGERAC
Dépôt du : 01.02.18
N° du Dépôt : 263
SIRÈNE : 382.606.473
N° de Gestion : 91B124

SARL VIGNOBLES DUBARD

Le Gouyat
24610 ST MEARD DE GURSON

PERIODE DU 01/08/2014 AU 31/07/2015

Comptes approuvés par l'Assemblée Générale du : 30 janvier 2016
Certifiés Conformés
par la Gérante

CABINET LAURENT PICQ

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
inscrite au tableau de l'ordre de LIMOGES
6, RUE GUSTAVE FLAUBERT

24100 BERGERAC

Tél. 05.53.22.92.24

Fax. 05.53.23.47.13

Courriel : picq.l@cabinetpicq.fr

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL VIGNOBLES DUBARD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2015, dont le total est de 1 104 966 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 143 320 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2014 au 31/07/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/01/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 810			1 810
Immobilisations incorporelles	1 810			1 810
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 182			3 182
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 517			1 517
- Matériel de transport	44 390			44 390
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 947	1 180		12 127
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	60 036	1 180		61 216
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 305			1 305
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	26			26
Immobilisations financières	1 331			1 331
ACTIF IMMOBILISE	63 177	1 180		64 357

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 810			1 810
Immobilisations incorporelles	1 810			1 810
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 561	151		2 712
- Installations générales, agencements aménagements divers	198			198
- Matériel de transport	30 182	6 623		36 805
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 054	547		10 601
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	42 996	7 321		50 317
ACTIF IMMOBILISE	44 806	7 321		52 127

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 868 534 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	26		26
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	577 095	577 095	
Autres	291 414	291 414	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	868 534	868 508	26
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 76 600,00 euros décomposé en 766 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 837 511 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	239 851	239 851		
- à plus de 1 an à l'origine	11 716	9 275	2 440	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	454 066	454 066		
Dettes fiscales et sociales	12 392	12 392		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	119 487	119 487		
Produits constatés d'avance				
Total	837 511	835 071	2 440	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont : 13 140

(**) Dont envers les associés 82 338

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	9 576
INTERETS COURUS	88
CONGES A PAYER	4 065
CONGES PAYES	1 423
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	3 363
ETAT AUTRES CH. A PAYER	2 468
Total	20 983

COMPTES ANNUELS

2015

Période du 01/08/2014 au 31/07/2015

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL VIGNOBLES DUBARD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Le Gouyat 24610 ST MEARD DE GURSON		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 8 2 6 0 6 4 7 3 0 0 0 1 7		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		31/07/2015	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 810	AG	1 810	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 182	AS	2 712	469
		Autres immobilisations corporelles	AT	58 034	AU	47 604	10 429
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	1 304	CV		1 304
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	26	BI		26
TOTAL (II)		BJ	64 357	BK	52 126	12 230	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	252 728	BU		252 728
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	577 094	BY	29 164	547 930
		Autres créances (3)	BZ	291 413	CA		291 413
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	663	CG		663	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	1 121 900	CK	29 164	1 092 735	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecarts de conversion actif*	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 186 257	IA	81 291	1 104 966	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an		CR	
				Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL VIGNOBLES DUBARD		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 76 600)		DA	76 600	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	37 414	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	7 660	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	143 320	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	264 994	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	251 566	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV	82 338	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	2 460	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	454 065	
	Dettes fiscales et sociales		DY	12 39	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	37 148	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	839 971		
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 104 966		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	835 071	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	239 850		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VIGNOBLES DUBARD							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 039 196	FB	1 003 047	FC	2 042 243	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	2 970	FH		FI	2 970	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 042 166	FK	1 003 047	FL	2 045 213	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	83	
	Autres produits (1) (11)					FQ	29	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 045 326
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 510 347	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	102 060	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	351	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	207 527	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 694	
	Salaires et traitements*					FY	69 703	
	Charges sociales (10)					FZ	22 031	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	7 321
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	195
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	709	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 921 943
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	123 382	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	21 919	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	21 919	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 238	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	4 238	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	17 681	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	141 064	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL VIGNOBLES DUBARD		Néant ☐ *			
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	2 624			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD	2 624			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	368			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH	368			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	2 256			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	2 069 870			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	1 926 549			
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	143 320			
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO			
	(2) Dont	produits de location immobilières		HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP			
		- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX			
	(9)	Dont transferts de charges		A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9		
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnelles (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
Pénalités, amendes fiscales et pénales		368					
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion				2 624			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL VIGNOBLES DUBARD													Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
							1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
							2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	1 810	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	3 182	KT		KU				
	Autres immobilisations corporelles					KV	1 516	KW		KX				
	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KY	44 390	KZ		LA				
	Matériel de transport*					LB	10 946	LC		LD	1 180			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LE		LF		LG				
	Emballages récupérables et divers *					LH		LI		LJ				
	Immobilisations corporelles en cours					LK		LL		LM				
	Avances et acomptes					LN	60 035	LO		LP	1 180			
	TOTAL III													
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T				
	Autres participations					8U	1 304	8V		8W				
	Autres titres immobilisés					IP		IR		IS				
	Prêts et autres immobilisations financières					IT	26	IU		IV				
	TOTAL IV					LQ	1 330	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	63 176	0H		0J	1 180				
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
					par virement de poste à poste				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
					1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		C0		D0					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LV		LW	1 810				
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY					
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB					
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME					
		Inst. gales, agencs et am. des constructions			IS		MG		MH					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK	3 182				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencs, aménagements divers			IU		MM		MN	1 516				
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	44 390				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	12 127				
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW					
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA					
	Avances et acomptes				NC		ND		NE					
	TOTAL III				IY		NG		NH	61 216				
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7				
Autres participations				I0		0X		0Y	1 304					
Autres titres immobilisés				I1		2B		2C						
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	26					
TOTAL IV				I3		NJ		NK	1 330					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		0K		0L	64 357	0M				

Exercice N clos le : 31/07/2015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL VIGNOBLES DUBARD

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL VIGNOBLES DUBARD</u>										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN						
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	1 810	PF		PG		PH	1 810					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	2 561	QA	151	QB		QC	2 712					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	198	QE		QF		QG	198					
	Matériel de transport		QH	30 181	QI	6 623	QJ		QK	36 804					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	10 054	QM	546	QN		QO	10 601					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL III			QU	42 995	QV	7 321	QW		QX	50 316					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	44 805	ØP	7 321	ØQ		ØR	52 126					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY	Total général non ventilé (NW-NY)				NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9				Z8					
Primes de remboursement des obligations						SP				SR					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL VIGNOBLES DUBARDNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	29 052	6U	195	6V	83	6W	29 164
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	29 052	TY	195	TZ	83	UA	29 164
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	29 052	UB	195	UC	83	UD
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	195	UF	83			
		– financières	UG		UH				
		– exceptionnelles	UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VIGNOBLES DUBARD										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	26	UV		UW	26		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	33 951		33 951				
	Autres créances clients			UX	543 142		543 142				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	1 365		1 365				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	102 075		102 075				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	187 972		187 972				
	Charges constatées d'avance			VS							
	TOTAUX			VT	868 534	VU	868 508	VV	26		
RENVIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	239 850		239 850					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	11 715		9 275		2 440			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	454 065		454 065						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 137		5 137						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 786		4 786						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 468		2 468					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	82 338		82 338						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	37 148		37 148						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	837 511	VZ	835 071		2 440				
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	13 139	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL VIGNOBLES DUBARD										Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/07/2015			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 143 320			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés								WB 21 546				
			de son conjoint				moins part déductible*				WC				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 368				
	Amendes et pénalités		WJ		368		Charges financières (art. 212 bis) *		XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										I7				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %								I8				
			Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*								ZN				
			- Plus-values nettes à court terme								WN				
			- Plus-values soumises au régime des fusions								WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ				
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
										TOTAL I		WR 165 234			
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU 3 229			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs								WV				
											WH				
											WP				
											WW				
											XB				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*												WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)												2A		XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY			
	Majoration d'amortissement*											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		I5			
		Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6		Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA			
		Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		1F		Zone franche d'activité (44 quaterdecies)		XC			
										PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé										Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI		XG	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 3 229			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										bénéfice (I moins II)		XI 162 005		XJ	
										déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL				XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*															
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN 162 005		XO			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL VIGNOBLES DUBARD</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD				- Autres réserves	ZD									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE										
	TOTAL I	ØF			Autres répartitions	ZF										
					Report à nouveau	ZG										
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH									
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice								XV								
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
								Exercice N :								
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ									
	— Engagements de crédit-bail immobilier						YR									
	— Effets portés à l'escompte et non échus						YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance						YT	1 004								
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)						XQ	9 763								
	— Personnel extérieur à l'entreprise						YU									
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	87 590								
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV									
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)						ST	109 170								
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	207 527								
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	1 121								
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)						9Z	573								
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	1 694								
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée						YY	208 403								
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	194 165								
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *						ØB	67 078								
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS									
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)						YP	3								
	— Effectif affecté à l'activité artisanale						RL									
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%								
	— Numéro du centre de gestion agréé * XP 1 0 1 2 4 0 — Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0															
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL											
			Plus-values à 19% JM		Imputations JC											
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO											
			Plus-values à 19% JP		Imputations JF											
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ													

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

VIGNOBLES DUBARD

Société À Responsabilité Limitée au capital de 76 600.00 €

Siège social : Le gouyat

24610 ST MEARD DE GURSON

382 606 473 RCS BERGERAC

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 30 JANVIER 2016**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2015, s'élevant à 143 320.2 €, de la manière suivante :

- à Monsieur Grégory DUBARD, une somme de..... 41 216,55 €
- affectation en compte courant d'un montant de 41 216,55 €

- à Madame Marine DUBARD, une somme de..... 19 670,15 €
- affectation en compte courant d'un montant de 19 670,15 €
(compte tenu de l'attribution déjà effectuée au titre des salaires)

- à Monsieur Olivier DUBARD, une somme de..... 215,23 €
- affectation en compte courant d'un montant de 215,23 €

- à Madame Irène PEYTUREAU, une somme de 41 109,14 €
- affectation en compte courant d'un montant de 41 109,14 €

- à Monsieur Jean Pascal PEYTUREAU, une somme de..... 41 109,13 €
- affectation en compte courant d'un montant de 41 109,13 €

Copie certifiée conforme

La Gérance

